

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION.

LES FOULEES DE PARCAY

14 juillet 2023

L'association Les Foulées de Parçay organise le 14 juillet 2023 les Foulées de Parçay, sur les distances de 11km, 19 km (départ 9h30) et 4.5 km (départ 8h50) sur des routes et chemins et 1km (départ 11h15) pour les enfants.

Site de de la course : www.foules-parcay.fr mail : foules.parcay@orange.fr

Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à:

A –Catégorie d'Age :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

- juniors U20 (nés en 2005 et avant) pour la course de 19km
- cadets U18 (nés en 2007 et avant) pour la course de 11km
- minimes U16 (nés en 2009 et avant) pour la course de 4.5km
- éveil athlétique (nés en 2010 et 2016) pour le 1km

B –Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, Athlétisme ou course à pied en Compétition.

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFGT UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'une licence délivrée par l'UNSS en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

C –Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 10€ pour les courses de 11 et 19 km
- 7€ pour les courses de 4.5 km
- gratuit pour la course enfants.

Payable sur : <http://foulees-parcay.ikinoa.fr> ou par courrier avec le bulletin d'inscription.

Donnant droit à :

- magnum de Chinon et T-shirt souvenir, offerts à tous les arrivants du 11 et 19 km.
- lot et T-shirt souvenir pour les 4.5 km
- médaille et boisson pour les 1 km

Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au :

- 12 juillet 2022 à 23h59 pour les courses de 4.5, 11 et 19km

– inscription sur place de 7h à 8h45 le jour de la course

D- Athlètes handisports

Les athlètes en fauteuil ne sont pas acceptés. Le parcours ne permet l'accueil des athlètes en fauteuil.

E- Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

F- Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de Situation.

G – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

H –Assurances

–Responsabilité civile : La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de AREAS.

–Assurance dommages corporels : sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

I-Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA. Un local adapté et prévu pour des contrôles anti-dopage.

J- récompenses

Pour les courses de 11 et 19 km :

- à tous les arrivants, (un magnum de Chinon et une boisson) (sauf aux mineurs)

Pour la course de 4.5 km :

- à tous les arrivants, (une brioche et une boisson)

Pour la course de 1 km :

-à tous les arrivants, (une médaille et une boisson)

Aux vainqueurs de certains classements (coupe, cadeaux en nature ...)

Nota : il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin.

L'organisateur détermine librement les différents classements qu'il souhaite récompenser.

K-Résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (ou autre lieu de la compétition) et sur les sites internet suivants www.cdrr37.net et sur <https://www.foulees-parcay.fr/resultats-course-nature/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

L - Ravitaillements

Pour la course de 19km : 3 postes de ravitaillement au 4.5 km 10 km et 14 km approvisionnés en (eau et fruits secs).

Pour la course de 11 km : 2 postes de ravitaillement aux 4.5 km et 11km Approvisionnés en (eau et fruits secs).

J-Sécurité et soins

Voies utilisées :

–La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée. La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel

Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 1 médecin et la Croix Rouge

Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

K-Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

L-Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

M –Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (9€ ou 6€), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

**TOUT CONCURENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT
REGLEMENT ET EN ACCEPTE TOUTES LES CLAUSES SOUS PEINE DE
DISQUALIFICATION.**